



Cofinancé par
l'Union européenne

Comité de pilotage des sites Natura 2000

« Landes, tourbières et habitats rocheux du Massif du Taillefer » (FR8201735)
« Forêts, landes et prairies de fauche des versants du Col d'Ornon » (FR8201753)

9 décembre 2025 – Mairie d'Ornon

Présents

BALME Maud – Communauté de Communes de l'Oisans
BAVUZ Elodie – Communauté de Communes de l'Oisans
BRUNEL Nicolas – Communauté de communes de la Matheysine
CAPALBO Deborah – Communauté de Communes de l'Oisans
CAZES Sarah – Conseil départemental de l'Isère
CHAMOND Denis – Association des propriétaires chalets du Poursollet
CHAMOND Philippe – Association des propriétaires chalets du Poursollet
COIN Sonia – Communauté de communes de l'Oisans
COUILLOU François – Parc national des Écrins
DUSSERT-RICHEBOEUF Julie – Conseil régional Auvergne Rhône Alpes
FAURE Nicole – Commune d'Ornon – Communauté de communes de l'Oisans
GOFFMAN Georges – Commune du Bourg d'Oisans
GUGLIELMI Jean-Noël - Commission syndicale Gavet-Clavaux
ICARDO Emmanuel – Parc national des Écrins
KRAUTBERGER Nicolas – Direction départementale des territoires Isère
LEVEQUE Baptiste – Office national des forêts
LLORENTE ZUBIRI Lucia – Conseil régional Auvergne Rhône Alpes
MAULAVÉ Emilien – Conseil départemental de l'Isère
MANSOURI VILLARET Arlène - Chalets de la Barrière – ACCA La Morte
NOYREY Jean-Yves – Conseil régional Auvergne Rhône Alpes
PINEL Jean-Marie – Syndicat du Petit Galbert
PRUVOST Angélique – Association Drac Nature et France Nature Environnement Isère
REZELMAN Tanguy – Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère
RIBERT Myriam – Conseil régional Auvergne Rhône Alpes
ROCHOTTE Jérôme – Office national des forêts
SERRE Emmanuel – Communauté de communes de la Matheysine
SPITERI Margo – Office national des forêts
STRAPPAZZON Gilles – Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère – CLE – CD 38
ZAMBRANO Daniel – Oisans Tourisme

Excusés

ARNAUD Michel – EDF Hydro Alpes
BUTIN Jean-Baptiste – Direction départementale des territoires Isère
COLOMBET Xavier – Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique Isère
DODIER Hermann – Fédération des alpages de l'Isère
DOLGOPYATOFF BURLET Céline – Conseil départemental de l'Isère
DRUAT Carole – Communauté de communes de la Matheysine
FORET Suzanne – Parc national des Écrins
GUICHARDON Lucie – Gentiana
MAUGIRON Gilbert – Commune de Valbonnais
PAGANO Audrey – Conservatoire d'espaces naturels d'Isère
PELLISSIER Denis – Centre National de la Propriété Forestière
PEREIRA José – Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique Isère
TRAUTMANN David - Agence de l'Eau

En ouverture de COPIL, Mme Nicole FAURE, (Vice-présidente en charge de l'environnement de la CCO et co-présidente du COPIL du Taillefer) et Jean-Yves NOYREY (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes – co-président du COPIL du site du Taillefer – Président du COPIL du site du Col d'Ornon), ont introduit la séance et souhaité la bienvenue aux membres du comité.

Ordre du jour

1. Cadrages et préalables
2. Enjeux, bilan des actions et perspectives 2026 pour le site Natura 2000 « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du Col d'Ornon »
3. Enjeux, bilan des actions et perspectives 2026 pour le site Natura 2000 « Landes, tourbières et habitats rocheux du Massif du Taillefer »



1. Cadrages et préalables

• Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

Le réseau Natura 2000, constitué d'un **ensemble de sites naturels, terrestres et marins**, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. L'objectif de la démarche européenne, fondée sur les directives Oiseaux (1979) et Habitats faune flore (1992), est double :

- **la préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel** : le maintien ou le rétablissement du bon état de conservation des habitats et des espèces s'appuie sur le développement de leur connaissance ainsi que sur la mise en place de mesures de gestion.
- **la prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités locales et régionales** : les projets d'aménagements ou les activités humaines ne sont pas exclus dans les sites, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces.

La France privilégie une gestion concertée des sites Natura 2000, impliquant les acteurs locaux dans des **comités de pilotage (COPIL)**. Elle a fait le choix d'une approche contractuelle et volontaire, permettant aux propriétaires et gestionnaires de s'engager via des contrats et des chartes.

• Vie et animation des sites Natura 2000 du Taillefer et du Col d'Ornon :

Désignés comme Zones Spéciales de Conservation (Directive Habitats) dans les années 2010, l'animation des sites a été assurée par le Parc national des Ecrins jusqu'en 2021, puis repris par la communauté de communes de l'Oisans jusqu'en 2025, avant d'être transférée à la Région.

Pour rappel, en 2023, l'État a transféré la compétence Natura 2000 aux Régions (loi 3DS). L'exécutif régional a choisi de réorganiser le réseau en s'appuyant sur les 10 Parcs Naturels Régionaux, les 6

Conservatoires d'espaces naturels et en internalisant la gestion de 37 sites emblématiques, dont les sites de l'Oisans.

L'animatrice Natura 2000, Myriam Ribert, recrutée fin mars 2025 est basée au siège de la Communauté de commune de l'Oisans.

2. Enjeux, bilan des actions et perspectives 2026 pour le site Natura 2000 « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du Col d'Ornon »

- **Le site Natura 2000 « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du Col d'Ornon »** : Le site (4 820 ha) est recouvert à 60 % par des milieux forestiers, à 27 % par des milieux agro-pastoraux et à 13 % par des milieux ouverts sans, ou avec peu de végétation. Le site héberge 13 habitats d'intérêt communautaire dont 3 d'intérêt prioritaire, 13 espèces animales d'intérêt communautaire et 2 espèces végétales d'intérêt communautaire.
- **Zoom sur l'aulnaie – Baptiste Leveque – ONF** : L'aulnaie blanche du Col d'Ornon, d'une superficie de 250 hectares et la plus étendue d'Europe, constitue un habitat d'intérêt communautaire prioritaire avec un enjeu très fort pour le site. Cet habitat est actuellement en régression, notamment en raison de la modification du régime torrentiel (travaux RTM). Dans ce contexte, l'ONF réalise des trouées de régénération (affouage) et le dégagement de la régénération naturelle. Un projet de contrat Natura 2000 est prévu pour l'année 2026 afin de réaliser des travaux et de mettre en place un panneau de communication pour sensibiliser le public à cet enjeu.
- **Les contrats Natura 2000, zoom sur les contrats forestiers et les contrats ni-ni** : l'animatrice fait un point sur les différents projets (contrat forestier sur l'aulnaie et contrat bois sénescents sur la commune d'Ornon) et rappelle les modalités de mise en œuvre des contrats Natura 2000. Pour toutes informations sur le dispositif des contrats : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/mettre-en-oeuvre-un-contrat-natura-2000>
- **MAEC** : Les MAEC contractualisées dans le cadre du PAEC Grand Sud Isère animé par le CD38 participent aux objectifs de gestion et de conservation des sites Natura 2000. 2023 était l'année de la contractualisation pour les groupements pastoraux. En 2024, 14 exploitants individuels se sont engagés sur une ou plusieurs MAEC sur les sites Natura 2000 (Taillefer, Col d'Ornon, Plaine de Bourg d'Oisans, Emparis-Ferrand) dont 4 sur le site Natura 2000 du Col d'Ornon.
- **Bunias d'Orient (espèce exotique envahissante)** : Chaque année, un chantier participatif d'arrache est organisé par la mairie d'Ornon, le Parc National des Écrins et Natura 2000. Un suivi du Bunias d'Orient, très présent sur le territoire matheysin, est réalisé chaque année par Gentiana et la Chambre d'Agriculture sur la partie nord (Oisans) du site Natura 2000 du Col d'Ornon, avec quatre placettes d'observation. Par ailleurs, un groupe de travail "Bunias" a été mis en place en Isère pour mutualiser les connaissances et les expériences. D'autres espèces exotiques envahissantes peuvent faire l'objet d'une vigilance particulière sur les sites Natura 2000.
- **La mise à jour du DOCOB** : Le DOCOB du site est ancien (2011). Un premier travail de mise à jour des données avait été initié par l'ancienne animatrice, mais un important chantier de révision complète du DOCOB doit désormais être engagé, conformément à la méthode CT88. Actuellement, le marché engagé par la Région pour la révision des DOCOB est en cours de notification. Le démarrage effectif est espéré pour le printemps ou le début de l'été 2026. De nouveaux enjeux devront être intégrés en lien avec l'évaluation des actions passées et l'actualisation du diagnostic, notamment ceux liés à la vulnérabilité face aux changements climatiques, soulignée entre autres par le Parc national des Écrins et Drac Nature. Parallèlement et dans le cadre de cette mise à jour, des suivis scientifiques seront programmés.

Certains taxons avaient été identifiés comme prioritaires dans le DOCOB actuel, notamment les chiroptères, les coléoptères saproxyliques (rosalie des Alpes) et l'écrevisse à pattes blanches. Toutefois, la définition précise des suivis à engager devra se faire en cohérence avec les études menées par les partenaires et acteurs du territoire, afin de mobiliser les moyens là où les enjeux sont les plus forts.

- **Sensibilisation/communication** : La lettre d'info Natura 2000 n°12 est en cours de finalisation : elle abordera notamment l'évènement Explor Natur du parc et le chantier d'arrache du Bunias. Le cahier animé développé par la région et à destination de ses partenaires est présenté (disponible et téléchargeable ici : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualites/biodiversite-un-nouvel-outil-ludique-pour-mieux-connaître-nos-richesses>). Enfin, la possibilité d'installer un panneau d'entrée de site au Col d'Ornon rappelant les enjeux de biodiversité du site Natura 2000 est évoqué.
- **Zoom sur les Evaluations des Incidences Natura 2000** : Certains projets, travaux, les manifestations sportives doivent évaluer leurs incidences sur les espèces et habitats qui ont justifié la désignation du site Natura 2000. Une liste nationale (pour les plans et projets relevant déjà d'un régime d'autorisation ou de déclaration) et deux listes locales (pour les plans, projets, activités ou manifestations ne relevant d'aucun encadrement administratif existant) fixent les activités concernées par le régime des incidences Natura 2000. Le porteur de projet réalise l'évaluation qui est proportionnée aux projets, l'animateur peut apporter des éléments techniques et réaliser des porteurs à connaissance, tandis que la DDT, en tant que service instructeur, émet un avis.

3. Enjeux, bilan des actions et perspectives 2026 pour le site Natura 2000 « Landes, tourbières et habitats rocheux du Massif du Taillefer »

- **Le site Natura 2000 « Landes, tourbières et habitats rocheux du massif du Taillefer »** : Le site « Landes, tourbières et habitats rocheux du massif du Taillefer » (3 702 ha) est recouvert à 77 % par des milieux agro-pastoraux. Le site héberge 19 habitats d'intérêt communautaire dont 3 d'intérêt prioritaire, 5 espèces animales d'intérêt communautaire et 2 espèces végétales d'intérêt communautaire.
- **Le volet « connaissances » du site** met en évidence la diversité des études déjà menées par différents partenaires, qu'elles soient naturalistes ou centrées sur la fréquentation et ses impacts. Dans le cadre de Natura 2000, plusieurs suivis restent à programmer : lacs d'altitude, zones humides, lépidoptères, odonates, chiroptères... Une réflexion commune avec les partenaires du site (associations naturalistes, PNE, etc.) est nécessaire afin de définir les inventaires et priorités de suivi pour les prochaines années.
- **Zoom sur la mise en place d'indicateurs de suivi de zones humides sur le plateau des lacs en 2022 – DRAC NATURE – Angélique Pruvost**
Angélique Pruvost (Drac Nature) a présenté les résultats de l'étude naturaliste réalisée durant l'année 2022 sur le site du Taillefer (secteurs Lac Fourchu, Lac Noir, La Jasse et Lac Canard). Une étude qui vise à suivre l'état de conservation des zones humides du site à la croisée des enjeux liés à la fréquentation du site et au changement climatique. L'objectif est de renouveler l'étude en 2027.
- **Le suivi de la fréquentation** : Le suivi de la fréquentation du site repose sur deux éco-compteurs installés sur le territoire. Les données montrent une tendance générale à la hausse, avec un pic marqué en 2020 lié au contexte post-COVID. Depuis, la fréquentation a légèrement diminué, tout en restant supérieure aux niveaux observés avant la pandémie. Pour l'année 2025, les éco-compteurs ont enregistré : 9 621 visiteurs entre le 1er juin et le 31 août sur le secteur du Poursollet (ecocompteur PNE) ; 6 358 passages entre le 1er juin et le 30 septembre

sur le secteur d'Ornon (ecocompteur CCO). Sur cette période, ce sont donc a minima 15 979 personnes qui ont été comptabilisées sur le site du Taillefer. Afin d'améliorer la précision du suivi et de mieux appréhender les dynamiques de fréquentation, l'installation d'éco-compteurs supplémentaires sur les autres accès au site pourrait être pertinente. Ils permettent pour autant d'observer les tendances de long terme.

- **Gestion de la fréquentation et aménagements 2025** : Après la présentation des études portant sur le dédoublement des sentiers et les impacts liés à la fréquentation, notamment les phénomènes d'érosion observés sur le plateau, les nouveaux aménagements du site ont été présentés. Ils s'inscrivent dans l'action du DOCOB « Canaliser la fréquentation sur les sentiers balisés » (A19). Un chantier de mise en défens des zones humides du secteur des lacs d'Ornon a été réalisé en juin 2024, avec pour objectifs de protéger les habitats sensibles, limiter l'érosion et encadrer la pratique du bivouac. Une zone de bivouac a ainsi été clairement délimitée à proximité du lac de la Vêche par l'installation de potelets et de cordelettes. Cette action, portée par la Communauté de communes de l'Oisans, coordonnée par la chargée de mission Natura 2000, financée par le Fonds Vert et réalisée par l'ONF, a bénéficié d'un portage équin du matériel afin de limiter l'impact environnemental du chantier. Les premiers retours sont globalement positifs. D'autres secteurs sensibles du site pourraient, à terme, faire l'objet de mesures de mise en défens similaires.
- **Sensibilisation/communication** : Le dispositif de sensibilisation déployé par la CCO depuis 2021 a été renforcé cet été par le recrutement de deux sensibilisateurs pendant deux mois par la Région, permettant une présence accrue, notamment le week-end. Au total, 6,5 ETP ont été mobilisés sur juillet et août, sensibilisant 4 388 personnes sur les sites Natura 2000, dont 2 143 sur le Taillefer lors de 23 jours de présence. Encadrés par la chargée de mission Natura 2000 et la directrice du pôle aménagement du territoire et environnement de la CCO, les sensibilisateurs réalisaient animations, maraudes et prévention des infractions. La volonté est de pérenniser le dispositif et de l'adapter aux enjeux du site. La saison de sensibilisation 2025 a été mise en avant dans la lettre d'information. Drac Nature a par ailleurs mentionné qu'un service civique pourrait être recruté par l'association pour l'été 2026. Il est également évoqué l'importance d'une réflexion à l'échelle du territoire avec les acteurs du tourisme sur la communication et les contenus numériques (réseaux sociaux, sites, applications) afin d'orienter au mieux la sensibilisation des publics aux enjeux Natura 2000 et à la protection des sites.
- **Stratégie Aire Protégée Isère** : Depuis 2023, des arrêtés municipaux encadrent certaines pratiques sur le massif du Taillefer. Sur demande des communes concernées, relayées par la CCO et la CCM, un projet d'Arrêté de Protection des Habitats Naturels (APHN) est en cours. L'objectif est d'aboutir à une protection forte du massif. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la stratégie aire protégée nationale qui vise à protéger 30% des espaces naturels nationaux d'ici 2030 dont 10% en protection forte. Dans le cadre de la SAP Isère, le site est identifié comme prioritaire. La DDT propose d'organiser des réunions au premier semestre 2026 pour avancer sur le projet.